

# CHARTRE

de l'école Saint-Exupéry

## TERRAIN DE SPORT

Lundi et Mercredi : CP et CE1  
Mardi : CE2 / CLIS  
Jeudi et Vendredi : CM1 et CM2

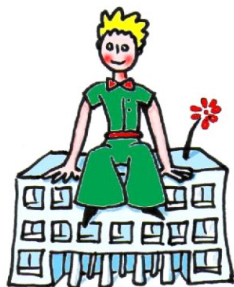
Année 2016-2017

## Arrière de l'école

Accès interdit  
pendant l'accueil.

## J'AI DES DROITS

## J'AI DES DEVOIRS



Le droit à une école  
**Propre et agréable**

Respecter l'école :  
ses locaux,  
son matériel,  
son environnement.

- 1- Ne pas salir les murs.
- 2- S'essuyer les pieds avant d'entrer dans les bâtiments.
- 3- Jeter ses déchets à la poubelle.
- 4- Ne pas jouer dans les toilettes.
- 5- Laisser les toilettes propres.

Le droit à  
**L'éducation**



Respecter les horaires,  
Le travail des autres.

- 1- Arriver à l'heure à l'école.
- 2- Ne pas rentrer dans la cour avant l'heure.
- 3- Aller se ranger dès que la sonnerie retentit.\*
- 4- Ne pas faire de bruit dans les couloirs.
- 5- Ne pas circuler dans les couloirs sans autorisation.

\* 2 sonneries : A la **1ère**, j'arrête de jouer ; à la **2ème** : je suis rangé.



Le droit à la **sécurité**  
Au respect moral et physique

Respecter les règles  
de sécurité,  
Respecter l'autre.

- 1- Demander l'autorisation pour aller chercher un ballon hors de l'école.
- 2- Ne pas s'insulter.
- 3- En cas de conflit, faire appel tout de suite à l'adulte.
- 4- Ne pas emmener d'objet précieux ou dangereux à l'école.
- 5- **On ne court pas sous le préau.**
- 6- Ne pas jouer dangereusement

L'utilisation des ballons n'est autorisée que : **derrière l'école (sur l'herbe)**, sur le **terrain de sport**, sur les **terrains de balle aux prisonniers**.

*Les délégués de l'école St Exupéry Dreux.*